

ACTION URGENTE

EMPÊCHEZ DES EXÉCUTIONS AU YÉMEN !

Cinq hommes condamnés à mort au Yémen pourraient être exécutés dès le 11 novembre : ils ont épuisé toutes leurs voies de recours, et leurs peines ont été ratifiées par le président.

Yasser Ismail, Basheer Ismail, Arif Fari, Mubarek Ghalib et Murad Ghalib ont été condamnés à mort en juillet 2006 pour le meurtre de deux hommes. Ils sont détenus à la prison centrale de la ville de Taizz. La cour d'appel de Taizz a rejeté leurs recours contre leur condamnation en mars 2008, et la Cour suprême a confirmé cette décision en juin 2009. Selon certaines sources au Yémen, leur exécution était prévue le 31 octobre mais a été reportée jusqu'au 11 novembre.

Au moins neuf personnes ont été exécutées au Yémen depuis le début de l'année, et au moins 13 l'ont été en 2008. Dans ce pays, plusieurs centaines de personnes sont sous le coup d'une condamnation à mort.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à ne pas exécuter Yasser Ismail, Basheer Ismail, Arif Fari, Mubarek Ghalib et Murad Ghalib ;
- appelez le président à commuer leurs condamnations à mort, ainsi que celles de toutes les autres personnes qui risquent une exécution ;
- dites reconnaître que les autorités ont le droit de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez votre opposition catégorique à la peine capitale ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de respecter les normes internationales d'équité relatives aux affaires dans lesquelles l'accusé encourt la peine de mort, notamment le droit de tout condamné de solliciter une grâce ou une commutation de peine ;
- priez instamment le président d'instaurer un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir définitivement la peine capitale.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2009 À :

Président de la République :

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh
Office of the President of the Republic of Yemen
Sana'a
République du Yémen
Fax : +967 127 4147
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice :

His Excellency Dr Ghazi Shaif Al-Aghbari
Ministry of Justice
Sana'a
République du Yémen
Fax : +967 1 222 015
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre des Droits humains :

Her Excellency Houda 'Ali 'Abdullatif al-Baan
Ministry for Human Rights
Sana'a
République du Yémen
Fax : +967 1 444 8333
Formule d'appel : Your Excellency, / Madame la Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

EMPÊCHEZ DES EXÉCUTIONS AU YÉMEN !

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée depuis longtemps par le recours à la peine capitale au Yémen, notamment parce que ce châtiment est souvent prononcé au terme de procédures loin d'être conformes aux normes internationales d'équité.

L'organisation reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales reconnues par la loi, mais elle est opposée de manière catégorique et en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

AU 297/09, MDE 31/016/2009, 3 novembre 2009

